

**DELIBERATION****2024/15****PARTENARIAT AVEC LA FREDON ET LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L' AISNE POUR LE
DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS
AQUATIQUES**

L'an deux mille vingt-quatre le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 7, Représentés : 3, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-François PAGNON et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués, la FREDON Hauts-de-France est chargée notamment de participer à l'organisation de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

La population des rongeurs aquatiques est en croissance depuis plusieurs années sur le territoire de la Thiérache avec pour conséquence des problèmes sanitaires et économiques importants.

Une action de régulation est proposée en partenariat avec la FREDON et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne pour indemniser les piégeurs agréés à hauteur de 1,50 € par prise et 0,50 € par prise pour les agents des GIC pour le suivi administratif du dossier.

Le nombre de prises pour l'année 2024 est estimé à 2 960 prises à l'échelle de la Thiérache, réparties comme suit :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 1 280 €, soit un coût prévisionnel de 2 560 €
- Communauté de communes des 3 Rivières : 900 prises, soit un coût prévisionnel de 1 800 €
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 420 prises, soit un coût prévisionnel de 840 €
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 360 prises, soit un coût prévisionnel de 720 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la reconduction du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques au titre de l'année 2024 ;

VALIDE les principes du partenariat avec la FREDON et la Fédération des Chasseurs de l'Aisne ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat correspondante ;

PRECISE que les crédits correspondants à ce projet figurent au BP 2024, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le